

COMMUNE DE FILLINGES

REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), a été convoqué à la mairie pour le vingt-trois septembre deux mille quatorze à vingt heures trente.

Ordre du jour

- 1° - Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Général pour l'aménagement d'un trottoir au Pont de Fillinges
- 2° - Enquête publique : demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques basse température
- 3° - Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles et nouveau zonage à l'investissement locatif A/B/C
- 4° - Manifestation « Le jour de la nuit » du 11 octobre
- 5° - Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) - Reversement par le SYANE à la commune
- 6° - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement
- 7° - Rapport d'activités 2013 - Service Départemental d'Incendie et de Secours
- 8° - Rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes des Quatre Rivières
- 9° - Avenant à la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale (borne internet)
- 10° - Protocole pour utilisation de l'église
- 11° - Demandes de subvention
- 12° - Virements de crédits - section d'investissement
- 13° - Convention pour la carte du bruit et le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)
- 14° - Tarifs des restaurants scolaires
- 15° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 16° - Dossiers d'urbanisme
- 17° - Communication sur les élections sénatoriales
- 18° - Communication sur la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 19° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales
- 20° - Questions diverses

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 19
votants : 23

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ALIX** Isabelle, **ARNAUD** Laurence,
BOURDENET Séverine, **CHENEVAL** Paul, **D'APOLITO** Brigitte,
DEGORRE Luc,

DEVILLE Alexandra, **DUCRUET** Muriel, **FOREL** Bruno, **FOREL** Sébastien,
GUIARD Jacqueline, **GRAEFFLY** Stéphane, **LYONNET** Sandrine,
MARQUET Marion, **PALAFFRE** Christian, **PELISSIER** Philippe,
PORRET Emmanuelle, **VILDE** Nelly, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs **BASSIN** Katia qui donne procuration de vote à
Mme Marion **MARQUET**, **BERGER** Pierre qui donne procuration de vote à
Mme Emmanuelle **PORRET**, **DOUCET** Michel qui donne procuration de vote à
Mme Isabelle **ALIX**, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration de vote à
M. Bruno **FOREL**.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire
de séance.

N° 1 - 09 - 2014

CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL
GENERAL POUR L'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR AU PONT DE FILLINGES

Monsieur le Maire parle d'une opération modeste mais importante en terme de sécurité qui se
situe au Pont de Fillinges, au niveau du rond point en face de l'ancienne scierie.

Il dit qu'il manque un trottoir, qu'il n'y a pas de protection piétonne et qu'il convient de protéger
les riverains par une petite intervention.

Comme les travaux se situent au bord d'une route départementale, il faut passer une convention
avec le département.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la lettre du Conseil Général -
en date du 3 juillet 2014 - concernant l'aménagement d'un trottoir au Pont de Fillinges.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Infrastructures Routières et Bâtiments - lors de sa
réunion du 19 juin 2014 - a émis un avis favorable sur les dispositions techniques du projet
d'aménagement d'un trottoir sur la RD 907 au Pont de Fillinges.

Il rappelle également que la maîtrise d'ouvrage et le financement sont assurés par la commune et
que sur cette base un projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien a été élaboré et
qu'il convient que le Conseil Municipal délibère pour l'autoriser à signer cette convention qui
précise en particulier une fois que l'aménagement sera réalisé la répartition des charges
d'entretien et d'exploitation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Monsieur **WEBER** Olivier - maire-adjoint - dit que le montant de travaux est estimé à
44 000 € 00 et indique que la commune percevra une subvention de 12 460 € 00 au titre de la
répartition des amendes de police sur cette opération.

Il est précisé que la commission municipale voirie et aménagement a examiné ce projet en commission.

Monsieur le Maire dit que les riverains concernés seront concertés si nécessaire.

Madame MARQUET Marion - maire adjointe - demande pourquoi le projet s'arrête au niveau des premières maisons.

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - dit que plus loin l'espace est plus contraint.

Monsieur le Maire dit que si c'est nécessaire et possible on continuera.

Monsieur DEGORRE Luc - conseiller municipal - demande si la convention est établie avec un formalisme standard.

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - dit que la convention sert à préciser qui fait quoi entre le département et la commune.

Madame ALIX Isabelle - conseillère municipale - demande si le département participe au financement.

Monsieur le Maire dit que le département assure parfois le renouvellement des couches de surface, la signalisation et laisse à la charge des communes les équipements de voirie.

Il dit que la commune n'intervient pas sur les véhicules mais sur la sécurisation du lieu pour les riverains.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix :

- Vu la lettre du Conseil Général - en date du 3 juillet 2014 - concernant l'aménagement d'un trottoir au Pont de Fillinges ;

- Vu l'avis favorable de la Commission Infrastructures Routières et Bâtiments - suite à la réunion du 19 juin 2014 - sur les dispositions techniques du projet d'aménagement d'un trottoir sur la RD 907 au Pont de Fillinges ;

- Vu le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien élaboré par le Conseil Général ;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien concernant l'aménagement d'un trottoir sur la RD 907 au Pont de Fillinges ;

- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

N° 2 - 09 - 2014

ENQUETE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION DE RECHERCHES DE GITES
GEOtherMIQUES BASSE TEMPERATURE

Motion d'alerte du Conseil municipal, relative aux risques du développement de la géothermie
sur le territoire communal.

- Vu l'arrêté préfectoral N° 2012047-0004 portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve ;
- Vu l'arrêté N° 155bis du 18 juillet 2014 portant organisation de la coordination routière lors des pics de pollution dans les bassins d'air « vallée de l'Arve », « vallée Maurienne Tarentaise » et « zone urbaine des Pays de Savoie » ;
- Vu le courrier du Préfet de la Haute Savoie, adressé le 9 septembre 2014 et reçu le 10 septembre, informant les communes d'une demande de la société SAS GEOFORON pour avoir une autorisation de recherches de gîtes géothermique à basse température dit permis du Salève sur partie du département de la Haute- Savoie - SAS GEOFORON et abrogeant l'arrêté N° 2014220-0009 du 8 août 2014 qui fera l'objet d'une enquête publique à partir du 1^{er} octobre 2014 ;
- Vu la demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température pour laquelle une consultation du public a été organisée sur le site internet du ministère de l'Ecologie du 24 juin au 16 juillet 2014 ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2014252-0011 en date du 9 septembre 2014, prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermique à basse température dit permis du Salève sur une partie du département de la Haute-Savoie déposée par la SAS Géoforon et qui concerne le territoire de la commune de Fillinges ;
- Considérant que cette demande, présentée au titre du code minier, accorde l'exclusivité des recherches au demandeur sur le territoire concerné pour une durée de 3 ans ;
- Considérant qu'à l'issue des phases d'études, d'acquisition de données de type géophysique et réglementaires, le Préfet de la Haute-Savoie délivrera soit une autorisation de recherches, soit un rejet ;
- Considérant que des observations, propositions et contre-propositions écrites peuvent être adressées à la Présidente de la commission d'enquête ;
- Considérant que ladite enquête publique sera ouverte dans les 72 communes concernées du mercredi 1^{er} octobre au mardi 4 novembre 2014 à 17 h et que la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, entre autre à la Mairie de Reignier le mardi 1^{er} octobre de 9h à 12h, le vendredi 10 octobre de 17h à 20h, le samedi 18 octobre de 9h à 12h et le mardi 4 novembre de 9h à 12h.

Par la présente motion, les élus du Conseil municipal manifestent leurs inquiétudes sur la question de la recherche et de l'exploitation de gîtes géothermiques.

Ils constatent les délais extrêmement courts d'information des collectivités sur des sujets qui les intéressent pourtant au premier plan, les collectivités locales étant engagées de longue date dans la préservation de l'environnement et l'aménagement du territoire, en lien avec les intercommunalités du secteur. Les collectivités sont d'ailleurs reconnues par l'Etat comme gestionnaires des ressources et, animées par une volonté de développement durable de leurs territoires, elles veillent, conformément à l'article 6 de la Charte de l'Environnement, à concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Ils souhaitent obtenir de plus amples informations sur les risques que ces techniques de géothermie pourraient engendrer sur la stabilité du sol et du sous-sol et sur la qualité des eaux exploitées pour la ressource en eau potable, au-delà des captages prioritaires. Ils notent qu'en qualité de Président de l'EPTB SM3A du bassin versant de l'Arve, en charge du SAGE en cours d'élaboration, Monsieur le Maire de Bonneville avait d'ailleurs informé de ces risques le Ministre de l'Ecologie (lettre du 10.02.2014) et sollicité une prise en compte des enjeux locaux de l'eau, qui n'apparaissent pas dans le dossier « d'autorisation de recherche de gîte

géothermique » à savoir la présence de ressources stratégiques pour l'eau et d'une ZRE sur la nappe du Genevois.

Persuadés qu'il est nécessaire de mettre en œuvre l'utilisation d'énergies renouvelables, les élus du conseil municipal ne sont pas convaincus que la géothermie proposée soit l'énergie renouvelable la plus adéquate pour notre région, notamment compte tenu des ressources hydrauliques du secteur.

Ils s'interrogent sur l'opportunité de tels projets nécessitant 5000 m² de terrains alors même que les tensions foncières sont exacerbées sur les bas versants et les fonds de vallée.

Ils souhaitent également attirer l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête et de Monsieur le Préfet sur le fait que ce type de projet est de nature à renforcer la présence de véhicules et notamment de véhicules lourds, à minima pendant la phase de recherche. Le conseil municipal rappelle que la commune de Fillinges est limitrophe du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve et les mesures d'interdiction de transit lors des pics de pollution.

Les élus du Conseil municipal s'interrogent également sur la prise en considération des dangers sismiques. La nature des sols du secteur doit être étudiée avec attention. Sur ce sujet, les retours d'expériences de territoires voisins ou comparables, aussi bien pour des sites en exploitation que pour les impacts des travaux de forage sont à intégrer dans la réflexion. A ce titre, la commune de Bonneville et ses habitants ont été marqués par la situation de leurs amis de la commune jumelée de Staufen im Breisgau. En effet, dans cette commune d'Allemagne, plus de 200 bâtiments dont l'Hôtel de ville présentent de graves dégâts. Certains sont devenus inhabitables ou ont nécessité de très importants travaux de confortement. Cette catastrophe a été probablement déclenchée par des forages géothermiques. Suite à des infiltrations d'eau, le sous-sol de Staufen, qui contient de l'anhydrite, se transforme en gypse ce qui conduit à une augmentation considérable de volume avec pour conséquence une élévation des sols. D'autres forages ont provoqué des séismes à Soultz ou encore à Bâle, où un projet a été arrêté à la suite de plusieurs mouvements. A titre d'exemple les forages réalisés précédemment pour des recherches en eau sur le territoire communal ont occasionné des mouvements de terrain et produisent un jaillissement d'eau depuis de nombreuses années.

Le projet de la société SAS GEOFORON consiste « à exploiter les thermies emmagasinées dans le sous-sol pour produire de l'électricité au travers d'une centrale électrique et exploiter les thermies résiduelles dans le cadre de réseaux de chaleur ». Le Conseil municipal s'interroge sur le modèle économique d'une telle exploitation et sur son opportunité (coûts financier et environnemental, bénéfices énergétiques).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix :

- Compte tenu des enjeux environnementaux et socio-économiques que pourraient engendrer un tel projet,

- sollicite l'inscription de cette motion dans le registre d'enquête publique et transmettra par lettre recommandée avec accusé réception cette délibération à Madame Françoise LARROQUE - Présidente de la Commission d'Enquête et également par voie électronique ;
- marque son opposition à toute recherche, et a fortiori à l'exploitation de l'énergie géothermique envisagée sur le territoire communal ;
- dénonce le manque de concertation avec les élus locaux, notamment concernant l'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température pour laquelle une consultation du public a été organisée sur le site internet du ministère de l'Ecologie jusqu'au 16 juillet 2014 ;

- dénonce l'absence d'évaluation globale des incidences de mise en œuvre d'une opération de géothermie ;
- marque sa préférence pour les investissements sur des techniques éprouvées plus adaptées au territoire de la commune ;
- demande la mise en place d'un débat public préalable à toute recherche de gîte géothermique et donc à toute prise de décision.

MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES ET NOUVEAU ZONAGE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF A/B/C

Monsieur le Maire dit que c'est sujet polémique. Il explique que ce point concerne la sur taxation sur les terrains fonciers constructibles non bâtis et qu'il souhaitait informer le Conseil Municipal.

La Direction Générale des Finances Publiques demande que la commune communique pour le 1^{er} novembre la liste des propriétaires de terrains non bâtis en zone constructible pour appliquer une surtaxe de 5 € / m² en 2015 et de 10 € / m² en 2016. Ce qui représente pour le propriétaire un impôt foncier de 2 208 € 00 en 2015 et de 4 410 € 00 en 2016 pour un terrain de 1 200 m².

Ceci pour résoudre le problème de logements sur les territoires « tendus ».

Les communes de Fillinges, Marcellaz, Boège, Contamine, Saint-André de Boège, et d'autres, sont mises dans ce périmètre et soumises à cette sur taxation.

La zone dépend d'un classement de l'INSEE qui a travaillé sur une carte et délimité une zone au compas.

On tient compte d'une continuité de construction et la tache s'arrête s'il y a plus de 200 mètres entre les maisons. On fait donc partie intégrante de la continuité de l'urbanisation de l'agglomération annemassienne.

Monsieur le Maire rappelle que des Fillingeois ont hérité de terrains pour leurs enfants, petits-enfants Cette mesure de sur taxation les place dans d'importantes difficultés et va les obliger à vendre leurs terrains, ce qui va attirer beaucoup de population.

C'est pourquoi cette mesure pose d'énormes problèmes.

Actuellement la population augmente de 2 % par an, ce projet va faire un appel d'air à la construction et la commune aura beaucoup de mal à faire face aux infrastructures nécessaires.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite également parler du zonage locatif. Il envisage de protester sur ce périmètre et donc à toute mesure liée à ce périmètre.

Monsieur le Maire ajoute que l'Etat propose d'apporter une motivation supplémentaire à la construction en faisant une baisse d'impôts plus importante aux gens qui feront des investissements dans le locatif. C'est un avantage pour dynamiser mais c'est appuyé sur un périmètre qui nous est très désavantageux, qui ne correspond pas à notre territoire. C'est pourquoi il souhaite l'indiquer dans une sorte de vœu ou de motion.

Monsieur le Maire dit que la Communauté de Communes des Quatre Rivières a déjà donné un avis défavorable lors de la concertation.

Les maires des communes concernées et les parlementaires attendent des résultats à leurs réactions. Une audition de dix minutes a eu lieu avec Madame la Ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL. On espère obtenir la sortie du périmètre.

Samedi 27 septembre, une réunion aura lieu pour toutes les communes de Haute-Savoie concernées par cette mesure. Ce dispositif existait déjà lors du précédent gouvernement mais était à la discrétion des communes, ce qui permettait de s'adapter aux besoins. La réponse globale qui sera apportée sera qu'on ne souhaite pas de cette mesure incitative pour la location qui s'applique sur un périmètre auquel on ne veut pas appartenir.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - demande si on peut faire un recours juridique contre ce classement de l'INSEE, qui nous concerne également pour le seuil SRU, la carte du bruit et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Monsieur le Maire répond que ça se fait par décret d'application. Aujourd'hui Boège a attaqué au Tribunal Administratif et au Conseil d'Etat.

C'est une piste évoquée et envisagée. Pour sa part, il pense qu'il faut s'appuyer sur le fait que cette mesure ne s'applique pas judicieusement sur notre territoire.

Il pense que la question de constitutionnalité peut être posée mais il estime qu'il faut laisser du temps à la démarche collective. Le problème est que de plus en plus la loi donne un cadre général et ensuite ce sont des décrets d'application. Les députés ne peuvent pas être présents à la mise en place de tous les décrets d'application et la technocratie prend le pas sur la démocratie.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - parle des voies de recours contre une décision unilatérale et il évoque le SYANE qui conteste également le classement INSEE.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité, est d'accord pour éventuellement envoyer un courrier dans le sens de ce qui a été dit.

MANIFESTATION « LE JOUR DE LA NUIT » DU 11 OCTOBRE

Madame ALIX Isabelle - conseillère municipale - informe les membres du Conseil Municipal que l'association Chloro'Fill a décidé de participer à la manifestation « Le jour de la Nuit » en organisant une soirée le 11 octobre 2014 et que la commune soutient ce projet aux cotés de l'association.

Madame ALIX Isabelle - conseillère municipale - dit que l'an dernier la manifestation avait eu lieu, mais avec peu de participants. Cette année, la date retenue au niveau national du 20 septembre a laissé un délai trop court vis-à-vis des vacances, c'est pourquoi l'organisation se fait plus tôt en amont pour avoir le temps d'informer et d'expliquer.

Elle explique qu'un contact a eu lieu avec les organisateurs de la manifestation du Jour de la Nuit, des affiches avec leur support ont été faites, des fliers seront distribués dans les écoles, et des articles sont prévus dans la presse.

Cette manifestation est nationale : plus de 350 manifestations sont prévues. Le but est de sensibiliser à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Madame ALIX Isabelle - conseillère municipale - donne lecture du programme prévu :

* Extinction de l'éclairage public la nuit du samedi 11 octobre au dimanche 12 octobre aux Chef-Lieu, Couvette, Juffly, Malan, La Plaine, Arpigny, Mijouet (par Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint et Monsieur DOUCET Michel - conseiller municipal - cela représente environ 25 disjoncteurs qui seront repérés par leurs coordonnées GPS pour l'avenir).

Le but étant d'engager une réflexion sur le maintien de l'éclairage public la nuit entière ou une extinction d'une heure à cinq heures comme le font déjà des communes.

Cette extinction doit permettre aux concitoyens d'avoir l'esprit ouvert à ces questions.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - dit qu'un site s'éteint déjà de 0 H 00 à 5 H 00, celui de la crèche.

Madame ALIX Isabelle - conseillère municipale - évoque les Grenelles de l'Environnement.

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas pour une extinction globale mais pour engager une réflexion sur une extinction sur une partie de la nuit.

* Pour adultes et enfants :

- Présentation sur les conséquences de la pollution lumineuse à la salle du Môle à partir de 20 H
- Exposition sur la pollution lumineuse et l'éclairage public
- Observation des étoiles
- Observation des animaux nocturnes dont un spécialiste des chauve-souris (chiroptérologue) de la LPO (« écoute » à l'aide d'un détecteur d'ultrasons)
- Attente confirmation d'une intervention sur les insectes nocturnes par un spécialiste du Muséum d'histoire Naturel de Genève
- Balade nocturne organisée par un accompagnateur de moyenne montagne

Cette manifestation sera clôturée par un vin chaud.

Une communication sera faite aux Fillingeois.

N° 4 - 09 - 2014

TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE
(TCCFE) - REVERSEMENT PAR LE SYANE A LA COMMUNE

La commune de Fillinges est adhérente au SYANE qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce titre, le SYANE perçoit la taxe communale sur les consommations finales d'électricité pour les communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure à 2000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le Syndicat au 31 décembre 2010.

Cette taxe communale sur les consommations finales d'électricité a été instaurée par la Loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Le Maire expose les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au SYANE, par délibérations concordantes de son organe délibérant et du conseil municipal, de reverser à chaque commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire.

Cet article a en effet été modifié dans sa rédaction successivement par l'article 45 de la Loi N° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 et par l'article 18 de la Loi N° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014.

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur ces dispositions.

- Vu l'article N° 23 de la Loi N° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité
- Vu l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les articles L. 2333-2 à L.2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - décide d'approuver le reversement par le SYANE à la commune d'une fraction de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) perçue sur le territoire de la commune.

N° 5 - 09 - 2014

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents envoyés par le Syndicat des Eaux Rocailles et Bellecombe auxquels la commune adhère à savoir :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
 - le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,
- rapports présentés conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ces rapports contiennent tous les renseignements quant à la nature exacte des services assurés, des prix, des différents indicateurs techniques et financiers.

Monsieur le Maire dit que ce rapport a été transmis aux membres du Conseil Municipal et que le public peut également en prendre connaissance.

Monsieur le Maire - qui est également vice président du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe - précise que nous sommes à un seul syndicat qui gère l'eau potable et l'assainissement, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

Pour l'eau potable, on travaille à dix communes. Les ressources sont variées. Fillinges apporte de la ressource. La principale est celle de Scientrier.

La commune d'Arthaz a rejoint en 2013 le syndicat. Ils ont aussi une ressource.

Monsieur le Maire détaille les prix facturés en 2013 par rapport à 2012.

En 2012, la part fixe dans l'abonnement y compris la location du compteur était de 24,39 €. Elle est identique en 2013.

En 2012, la part proportionnelle était de 1,22 € / m³. En 2013, elle est de 1,32 € / m³.

La taxe prélèvement sur la ressource en eau de 0,07 €/m³ est restée inchangée.

La taxe sur la pollution domestique est passée de 0,22 €/m³ à 0,28 €/m³.

Monsieur le Maire communique également les indicateurs de performance.

Aujourd'hui il n'y a pas de problème sur la qualité de l'eau potable.

Le taux de conformité par rapport aux analyses microbiologiques est de 96,7 % et celui des analyses physico-chimiques est de 100 %.

Le rendement du réseau de distribution est de 85 %.

L'eau ne reste pas très longtemps dans le réseau, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,13 %.

L'indice global d'avancement de protection des ressources en eau est de 73,4 %.

Le Syndicat est dans le cadre légal sur la qualité de l'eau potable mise à disposition du public.

En ce qui concerne l'assainissement : 88% des foyers de Fillinges sont reliés à l'assainissement collectif et cela devrait augmenter.

Le taux de raccordement sur l'ensemble du syndicat est de 82 %, la commune d'Arbusigny est raccordée à 41 %.

Sur notre commune, Monsieur le Maire évoque les travaux qui vont se réaliser sur Verdisse et la construction d'une micro station Chez Mermier.

En ce qui concerne le déversement d'effluents industriels, les quatre fruitières sont prises en charge par le syndicat dont celle de Fillinges et l'un des plus producteurs est situé dans la zone industrielle de notre commune.

Pour le CHAL (Centre Hospitalier Annemasse Léman), une opération CIPIBEL est en cours pour comprendre et travailler sur les effluents d'hôpitaux. Un bassin est consacré à l'épuration des produits d'hôpitaux, d'où une recherche menée là par le Ministère de la Santé pour étudier entre autre le comportement des molécules rejetées.

Ce syndicat est intégral donc cela signifie que la pose des tuyaux, etc, est financée sur les redevances. Il n'y a pas d'argent qui sort des budgets communaux.

La ligne « participations communales » est liée à l'antériorité des emprunts faits par les communes auparavant dans d'autres syndicats.

Le syndicat est contrôlé et les normes de rejet sont satisfaisantes.

Monsieur le Maire détaille les prix facturés en 2013 par rapport à 2012.

Le forfait est de 42,20 € en 2012 et de 43,14 € en 2013 soit une augmentation de 2,23 %.

La partie proportionnelle à la consommation est de 163,20 € en 2012 et de 166,79 € en 2013 soit une augmentation de 2,20 %.

La facture d'assainissement connaît donc globalement une augmentation de 2,21 % en 2013.

En ce qui concerne le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif), la comparaison entre 2012 et 2013 pour une consommation d'eau en référence d'un ménage défini par l'INSEE de 120 m³, la redevance contrôle passe de 36 € à 37,10 €, soit une évolution de 3,06 % et la redevance – réhabilitation entretien passe de 163 € 20 à 166 € 79 soit une évolution de 2,20 %.

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur le Maire qui est également premier vice président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, le Conseil Municipal après en avoir délibéré - à l'unanimité :

- prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement établis par le Syndicat des Eaux Rocailles et Bellecombe auxquels la commune adhère ;

- précise que ces rapports sont à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

N° 6 - 09 - 2014

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Monsieur le Maire et Madame LYONNET Sandrine - conseillère municipale - informent les membres du Conseil Municipal que par courrier du 4 août 2014, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a transmis le rapport d'activités 2013, en précisant que ce rapport retrace à la fois l'activité opérationnelle de leur établissement et l'activité administrative de chacun de ses pôles.

Madame LYONNET Sandrine - conseillère municipale - présente le rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans lequel le Président du SDIS précise qu'à travers les indicateurs clés, ce rapport est l'occasion de rappeler les principales actions de l'établissement en 2013 et de mettre en avant leur volonté constante tant en terme de ressources humaines que de moyens financiers de faire bénéficier les habitants et les nombreux touristes de la Haute-Savoie d'un service public de secours de qualité, quelle que soit la nature des interventions.

Madame LYONNET Sandrine - conseillère municipale - dit :

« Parlons chiffres. L'année 2013 a comptabilisé 50 862 interventions, dont 771 interventions comptabilisées pour le groupe des sapeurs-pompiers spécialisés, qui ont donné lieu à

62 552 sorties de centre sur 229 454 appels reçus au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) - 15 (Samu), 18 (pompiers) et le 112 (valide dans l'ensemble de l'Union Européenne), soit une moyenne de 630 appels / jour ce qui correspond à un appel toutes les deux minutes.

Ces appels sont traités avec le même logiciel et des partenaires publics et associatifs qui sont : le service Téléalarme du Conseil Général, les ambulanciers privés (ATSU - Association des Transports Sanitaires d'Urgence), les médecins libéraux (AMLU - Association des Médecins Libéraux pour l'Urgence) et le 115 pour les urgences sociales.

C'est une progression de 323 interventions supplémentaires par rapport à 2012, soit une hausse de 0,63%. Depuis 2006, c'est une progression d'une moyenne de 24% par an due à l'augmentation de la population et du tourisme.

Les 94 centres d'incendie et de secours de notre département comptaient en 2013 : 3004 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), 610 Sapeurs-Pompiers Professionnels, 8 services civiques et 702 Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP). Ce sont 110 pompiers professionnels et 250 Sapeurs-Pompiers Volontaires qui sont d'astreinte chaque jour et certains centres ne fonctionnent qu'avec des SPV.

En termes d'interventions sur les incendies, le rapport montre une légère baisse (de l'ordre de 2,85 %) sur l'ensemble des différents types de feux que doivent combattre les pompiers (bâtiment, végétation, moyens de transport, autres). Ce sont notamment les feux de végétation qui sont en diminution de 41% par rapport à 2012.

Ces interventions représentent 7% de l'activité des sapeurs-pompiers. Les accidents de la circulation représentent 8%, 14% pour les opérations diverses et 71% pour l'assistance aux personnes.

La Haute Savoie compte cinq centres de secours principaux (Groupement du Bassin Annecien, groupement du Genevois, groupement du Chablais et groupement de la Vallée de l'Arve).

Les deux centres de secours principaux que comptent le groupement du Bassin Annecien (Annecy et Epagny) ont comptabilisé 12 221 interventions soit 24% du total des interventions, le groupement du Genevois (un centre de secours principal : Annemasse/Gaillard) a comptabilisé 8 209 interventions soit 16,14% du total des interventions, celui du Chablais (avec un centre principal : Thonon les Bains) a comptabilisé 4 161 interventions (soit 8,18% du total des interventions) et enfin celui de la Vallée de l'Arve (un centre de secours principal : Chamonix) a comptabilisé 1 545 interventions soit 3,03% du total des interventions. Le reste des interventions étant réparti entre les centres de secours et les centres de premières interventions.

Il existe 3 groupements au sein du SDIS :

1 - Le groupement Opération qui veille au respect du règlement opérationnel et à la bonne organisation des opérations de secours, il participe à l'organisation des services de sécurité (Tour de France, fête du Lac, courses VTT...).

Au sein de ce groupement on y trouve le service CTA-CODIS (Centre de Traitement de l'Alerte - Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) qui a géré 229 454 appels en 2013.

2 - Le groupement Prévention qui a la mission du service en veillant principalement à l'application du règlement de sécurité incendie et des risques d'incendie et de panique dans les

ERP (Etablissement Recevant du Public). Cette mission consiste à apporter des avis étudiés avant la construction, une visite avant l'ouverture et des visites périodiques ou inopinées après l'ouverture. 51 résidences de tourisme ont été recensées par la Préfecture. Le groupement prévention a donc débuté en 2013 la visite de ces ERP pour s'assurer que l'application de la réglementation soit effective. Cette opération devrait se terminer en 2017, ce qui représente une moyenne de 10 visites par an.

Il existe 14 482 ERP recensés en Haute-Savoie. 1 130 visites de prévention ont été faites en 2013 et 4 158 sont soumis à des visites périodiques.

3 - Le groupement Prévision qui a en charge de mettre à disposition des sapeurs-pompiers toutes les informations nécessaires à la lutte contre les incendies, les risques naturels ou technologiques sur des sites dits particuliers. Il assure un rôle de conseil dans la limite de ses compétences pour la rédaction des plans de secours et des documents d'urbanisme (PLU ; SCOT ...).

Le SDIS s'est engagé dans une démarche de développement durable : contrôle des achats, gestion des déchets (tri sélectif) consommation des fluides et construction de bâtiments neufs.

Concernant le Pôle ressources humaines : ce pôle est chargé d'élaborer et exécuter le budget du personnel (paie, vacances et logement) ce qui représente une enveloppe d'environ 52 millions d'euros. L'organisation de 30 000 journées de stages (stages internes externes SPP, SPV et PATS et formations de maintien, actualisation et perfectionnement des acquis).

En 2013, le SDIS, soutenu par le Conseil Général a mis en place un projet novateur « Le Savoir Secourir » s'agissant d'une formation des élèves de 4^{ème} (39 145 collégiens) aux gestes de premier secours. Plus de 5 000 élèves ont été formés durant l'année scolaire 2013-2014. Cette opération sera reconduite chaque année avec pour objectif de former 10 000 élèves par an. Ce projet est financé à hauteur de 50 % par le Conseil Général et 50 % par le SDIS, le coût de cette première expérience est estimé à 120 000 €. Par la suite ce sera un budget de 440 000 € par an.

L'objectif est de faire figurer le département de la Haute Savoie au rang des meilleurs départements français pour l'efficacité du premier maillon de la chaîne des secours.

On peut également parler d'une nouveauté du pôle ressources humaines du SDIS : la création d'un groupement formation pour assurer le projet « Le savoir secourir » au centre principal de secours d'Epagny. Ce nouveau projet nécessite 6 formateurs par jour pour assurer les 530 sessions de 7 heures prévues dans l'année scolaire sur tout le département. Deux véhicules personnalisés au nom du projet ont été achetés pour permettre le déplacement des formateurs. »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame LYONNET Sandrine - conseillère municipale - et après en avoir délibéré à l'unanimité - par 23 voix :

- prend connaissance du rapport d'activités 2013, en précisant que ce rapport retrace à la fois l'activité opérationnelle de leur établissement et l'activité administrative de chacun de ses pôles ;

- note qu'à travers les indicateurs clés, ce rapport est l'occasion de rappeler les principales actions de l'établissement en 2013 et de mettre en avant leur volonté constante tant en terme de ressources humaines que de moyens financiers de faire bénéficier les habitants et les nombreux touristes de la Haute-Savoie d'un service public de secours de qualité, quelle que soit la nature des interventions ;

- souligne la mise en œuvre en 2013 d'un projet novateur qui résulte d'une volonté conjointe du Conseil Général de la Haute-Savoie et du SDIS de former les élèves de 4^{ème} aux gestes de premiers secours. Plus de 5000 élèves ont été formés au cours de l'année scolaire 2013 - 2014 et cette action, sera pérennisée avec pour objectif de former 10 000 collégiens par an dès cette nouvelle année ;

- prend note que ce rapport est à la disposition du public et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

N° 7 - 09 - 2014

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

Monsieur le Maire dit qu'il fait une présentation pas trop détaillée car ce rapport est à la disposition du public et qu'il est également sur le site internet de la Communautés de Communes.

Il précise que le rapport concernant 2013, ce sont les élus du mandat précédent qui figurent dans ce rapport.

Il dit que sur un budget de fonctionnement de 1 910 000 €, les charges du personnel sont de 306 000 €.

L'essentiel des dépenses est consacré aux participations des différentes activités.

2013 a été une année de transition donc sans gros investissements.

Le travail a surtout porté sur la préparation de gros investissements futurs (notamment les déchetteries).

En recette d'investissement, le Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et excédents de fonctionnement est de 210 668 € 20.

Parmi les actions importantes, il est cité :

- l'instruction des permis de construire (Fillinges en est seconde position)
- les consultations architecturales (115 sur l'ensemble du territoire)
- le réseau proximité dont le transport à la demande est mis en place ; les résultats sont encourageants en un an de fonctionnement
- le futur projet de déchetterie à Saint-Jeoire. Les déchets verts sont le plus gros flux à gérer (1600 tonnes en 2013 - 548 tonnes pour les encombrants à titre de comparaison)
- l'adhésion aux nouveaux contrats corridors
- le chantier des sentiers sur tout le territoire
- le lac du Môle
- les démarches au niveau des Espaces Naturels Sensibles (Vouan)
- l'aide à la mise en réseau des bibliothèques
- la plaquette pour l'agriculture (producteurs pour vente directe)

- la prise en charge de l'Ecole de Musique Intercommunale et la mise en place d'une convention d'objectifs
- le chantier d'insertion ALVEOLE
- le SCOT

En janvier 2015, il y aura une réunion avec les élus pour échanger sur le projet de territoire.

Il est important de parler de la CC4R auprès des citoyens.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'intervention de Monsieur le Maire qui est également Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières - et après en avoir délibéré - à l'unanimité :

- prend connaissance du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes des Quatre Rivières ;

- précise que ce rapport est à la disposition du public et qu'il est également sur le site internet de la Communautés de Communes.

N° 8 - 09 - 2014

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE (BORNE INTERNET)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu le 29 juillet 2014 de la Direction Régionale du Réseau La Poste Rhône-Alpes Nord.

Monsieur le Maire informe que l'agence postale de la commune a été équipée le 22 mai 2014 d'une tablette numérique mise à la disposition des clients et permettant un accès gratuit à l'offre de services en ligne de La Poste ainsi qu'à d'autres sites de services publics.

La mise en place de cette tablette numérique s'accompagne d'une contractualisation sous forme d'avenant à la Convention de Partenariat qui a été signée antérieurement.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre connaissance et de signer l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

Madame MARQUET Marion - maire adjointe - regrette que La Poste ne mette pas un distributeur d'argent.

Monsieur le Maire répond que c'est très difficile à obtenir actuellement. Il a déjà demandé aux banques. Il dit que l'on peut poser la question à la Poste.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix :

- vu l'équipement de l'agence postale d'une tablette numérique mise à la disposition des clients et permettant un accès gratuit à l'offre de services en ligne de La Poste ainsi qu'à d'autres sites de services publics,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

N° 9 - 09 - 2014

PROTOCOLE POUR UTILISATION DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la lettre qu'il a reçue de l'Abbé Amédée ANTHONIOZ, curé de la paroisse concernant l'utilisation de l'église.

L'association diocésaine demande l'établissement d'un protocole d'accord entre la Paroisse de la Trinité au Pays des Voirons et la commune afin de définir les modalités d'utilisation de l'Eglise, pour des manifestations culturelles. L'exercice du culte restant prioritaire sur tout autre événement.

A cette fin, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord entre la paroisse de La Trinité au pays des Voirons, représentée par le curé Amédée Anthonioz et la commune.

Ce protocole est conclu pour une période d'une année ou plus avec un maximum de trois ans, renouvelable à chaque échéance par tacite reconduction pour une période identique sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix :

- approuve le protocole d'accord à conclure entre la Commune de Fillinges et la Paroisse de la Trinité du Pays des Voirons pour la mise à disposition de l'église de Fillinges pour des activités culturelles ;

- autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord avec la paroisse pour une période de d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique.

N° 10 - 09 - 2014

DEMANDES DE SUBVENTION

Demande de subvention de l'AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) Les Fontaines

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le 5 août 2014 une lettre du Président de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fillinges / Saint-André de Boège.

Par cette lettre, le Président informe que les chasseurs de Fillinges et Saint-André de Boège ont créés une AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée).

Les statuts ont été déposés et les démarches administratives réalisées et avalidées par les services de l'Etat concernés. L'AICA Des Fontaines est opérationnelle pour ses membres (environ 120 chasseurs) pour la saison de chasse qui a débuté en septembre 2014.

S'agissant d'une nouvelle association, celle-ci ne bénéficie pas d'un fonds de roulement et les frais financiers de départ ne peuvent pas être totalement compensés par la cotisation des membres. C'est pourquoi le Président sollicite les communes de Fillinges et de Saint-André de Boège pour leur accorder une subvention.

Monsieur le Maire explique que l'AICA Des Fontaines regroupe l'ACCA de Fillinges et celle de Saint-André de Boège, que c'est un dossier d'une antériorité de trois ou quatre ans.

Monsieur le Maire explique que pour tenir compte à la fois de l'urbanisation du bas de la commune et des demandes des concitoyens, il a été décidé de réduire le territoire de chasse sur le bas de Fillinges et de l'augmenter sur le haut de la commune.

L'augmentation du territoire de chasse ne pouvait se faire que sur les bois communaux de Fillinges, qui sont situés sur la commune de Saint-André-De-Boège.

Monsieur le Maire dit qu'il n'était ni honnête, ni raisonnable vis-à-vis de l'ACCA de Saint-André-De-Boège de ne pas essayer de partager cet espace de chasse.

Toutes les interlocuteurs concernés (la Fédération de Chasse, le Président du GIC des Voirons, les services de l'Etat, les ACCA...) se sont mis d'accord et une nouvelle association est née l'AICA des Fontaines.

Monsieur le Maire propose donc de leur attribuer la somme de cinq cents euros, somme attribuée en général à chaque nouvelle association.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - demande si cette nouvelle AICA va remplacer les deux ACCA.

Il lui est répondu par la négative, il est difficile de faire disparaître les deux ACCA, le territoire de chasse de ces deux associations s'étend des Voirons à Vouan. Le gibier se balade.

Il est même actuellement organisé des battues pour lutter contre les dégâts occasionnés par les sangliers sur le secteur de la Plaine.

Demande de subvention de l'association Iron Order

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le 12 mai 2014 une lettre du Président de l'association Iron Order.

Dans cette lettre, le Président présente son association, créée en 2013, dont l'activité consiste à faire des balades et à se réunir dans la convivialité autour de la passion de la moto, sollicite une subvention pour acquérir des T-shirts pour ses membres.

Ceci pour aider l'association qui est en phase de démarrage.

Actuellement, cette association compte huit membres, ce sont des motards

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - demande si chaque année on donnera une subvention à Iron Order et dit qu'il serait bien que la subvention soit liée à la vie de la commune, à un investissement pour la commune.

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - dit qu'il est prévu que les membres organisent des actions de formation de jeunes motards.

Monsieur le Maire dit que cette association était présente au Forum des Associations, qu'on peut verser une subvention suite à la demande et se reposer la question chaque année, comme on le fait pour toutes les associations.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces deux demandes de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 22 voix pour et 1 abstention (Monsieur PELISSIER en ce qui concerne la subvention à Iron Order) :

- vu la demande de subvention de l'AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) Les Fontaines,
- vu la demande de subvention de l'association Iron Order,
- donne son accord pour verser une subvention de 500 € à chacune des associations, à savoir l'AICA des Fontaines et Iron Order,
- dit que les sommes seront prélevées au chapitre 65, article 65 74 « subvention de fonctionnement / Autres organismes »,
- charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et des formalités nécessaires.

N° 11 - 09 - 2014

VIREMENTS DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget communal 2014 en section d'investissement étant insuffisants, il est nécessaire de faire un virement de crédits afin d'intégrer le règlement du solde des travaux du SYANE relatifs à l'opération Pont Jacob programme 2012, qui s'élève à 3 776,20 € à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
COMPTE 21534 - Réseaux d'électrification	- 3 776,20 €
COMPTE 2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	+ 3 776,20 €

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix :

- approuve ce virement de crédits en section d'investissement décrit ci-dessous ;

SECTION D'INVESTISSEMENT	
COMPTE 21534 - Réseaux d'électrification	- 3 776,20 €
COMPTE 2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	+ 3 776,20 €

- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

N° 12 - 09 - 2014

CONVENTION POUR LA CARTE DU BRUIT ET LE PPBE (PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT)

Monsieur le Maire explique qu'il y a une obligation européenne de faire une Carte du Bruit Stratégique (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'Europe a mis cela en place et la France doit l'appliquer.

Monsieur le Maire dit que la commune voisine de Marcellaz est également concernée.

Il dit que c'est un travail compliqué et technique, fait surtout par des modèles informatiques selon la fréquentation des routes.

Monsieur le Maire a assisté à une troisième réunion à ce sujet. Il dit qu'Annemasse Agglo a pris en charge ce projet avec des gens très compétents, a proposé de faire un travail global intégrant Fillinges et a fixé un calendrier prévisionnel.

Monsieur le Maire propose donc que Fillinges demande à Annemasse Agglo de s'associer au groupement de commandes.

Monsieur le Maire ajoute que la Carte du Bruit Stratégique (CBS) qui sera obtenue ne sera pas opposable. Il faudra établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Pour Fillinges, ce sont surtout les routes qui font du bruit.

Si la commune va dans le groupement de commandes, le coût pour Fillinges est estimé à 4 198 €.

Pour cette somme, il y aura la Carte du Bruit Stratégique (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Si Fillinges reste seul pour tout gérer, ça nous coûtera 17 250 €.

Il est obligatoire de rendre ce document pour que la France ne paye pas d'amende.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix :

- considérant l'obligation européenne de faire une Carte du Bruit Stratégique (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ;
- considérant la proposition d'Annemasse Agglo d'associer notre collectivité à un groupement de commandes coordonné par eux ;
- donne son accord pour faire partie du groupement de commandes, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et le charge des formalités nécessaires.

N° 13 - 09 - 2014

TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Madame MARQUET Marion - Maire-Adjoint - et Monsieur le Maire rappellent au Conseil Municipal, que depuis 2011, les tarifs des restaurants scolaires n'ont pas été modifiés.

Madame MARQUET Marion - Maire Adjoint - dit que la commission municipale écoles et enfance à travailler sur ce dossier car le prix d'achat des repas par la commune a subi des hausses annuelles depuis 2011.

Ils rappellent que les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial et que les tarifs actuels sont :

Quotient Familial	≤ 750 (€)	≥ 751 et ≤ 1600 (€)	≥ 1601 (€)
Tarif 1 ^{er} enfant inscrit	4 € 10	4 € 60	4 € 95
Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit	4 € 05	4 € 30	4 € 65
Participation aux frais de « garde » pour les enfants allergiques apportant leurs propres repas	1 € 60		
Enfant non inscrit	7 € 50		

Madame MARQUET Marion - conseillère municipale - dit que la volonté communale est plutôt de réviser chaque année les tarifs à l'avenir.

Sur avis favorable de la commission municipale écoles et enfance, il est proposé une augmentation de 0,20 centimes tous les tarifs, sauf celui de l'enfant non inscrit qui resterait au même prix, et ce à compter du 1^{er} novembre 2014 :

Quotient Familial	≤ 750 (€)	≥ 751 et ≤ 1600 (€)	≥ 1601 (€)
Tarif 1 ^{er} enfant inscrit	4 € 30	4 € 80	5 € 15
Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit	4 € 25	4 € 50	4 € 85
Participation aux frais de « garde » pour les enfants allergiques apportant leurs propres repas	1 € 80		
Enfant non inscrit	7 € 50		

Cette augmentation représente pour une année scolaire, une moyenne de 28 € 00 pour un enfant inscrit à l'année.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - 23 voix :

- décide de fixer les tarifs pour les restaurants scolaires - à compter du 1^{er} novembre 2014 - comme suit :

Quotient Familial	≤ 750 (€)	≥ 751 et ≤ 1600 (€)	≥ 1601 (€)
Tarif 1 ^{er} enfant inscrit	4 € 30	4 € 80	5 € 15
Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit	4 € 25	4 € 50	4 € 85
Participation aux frais de « garde » pour les enfants allergiques apportant leurs propres repas	1 € 80		
Enfant non inscrit	7 € 50		

- précise que si les parents ne souhaitent pas communiquer leur quotient familial, ce sont les tarifs de 5 € 15 pour le 1^{er} enfant inscrit et le tarif de 4 € 85 à partir du 2^{ème} enfant inscrit qui s'appliqueront ;

- charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

N° 14 - 09 - 2014

Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 avril 2014, il avait été autorisé à utiliser l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à charge pour lui d'en rendre compte à la réunion la plus proche.

En application des articles L 2122-22 et L 2122-23 dudit code, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par lui en tant qu'autorité délégataire, à savoir :

* En application de l'alinéa 4° l'autorisant à « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » il a signé :

- le 30 juin 2014 - un contrat d'assistance et de support au système d'information avec la société ACCESS - 3 rue du Bulloz - PAE les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX - pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, pour la somme HT de 3 500 € ;

* En application de l'alinéa 15 l'autorisant à « exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; à savoir l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner », il a renoncé aux droits de préemption suivants :

- propriété bâtie, parcelles E 100 et 101 - sises au lieu-dit « Arpigny », d'une contenance totale de 222 m² (le 11 juin 2014)

- propriété bâtie, parcelle D 1329 - sise au lieu-dit « Route du Bois Chaubon », d'une contenance totale de 1 286 m² (le 17 juin 2014)

- propriété bâtie, parcelles D 276, 689 et 690 - sises au lieu-dit « Les Bourguignons », d'une contenance totale de 1 383 m² (le 26 juin 2014)

- propriété non bâtie, parcelle D 218 - sise au lieu-dit « Le Voua Est », d'une contenance totale de 4 500 m² (le 19 juillet 2014)

- propriété non bâtie, parcelle E 1524p, 2007p et 2008p - sises au lieu-dit « Vers les Moulins », d'une contenance totale de 6 498 m² (le 19 juillet 2014)

- propriété bâtie, parcelle E 2412 - sise au lieu-dit « Arpigny », d'une contenance totale de 1 204 m² (le 19 juillet 2014)

- propriété bâtie, parcelles F 918, 953, 949 et 948 - sises au lieu-dit « La Fin », d'une contenance totale de 1 874 m² (le 8 août 2014)

- propriété non bâtie, parcelles C 2597, 2599, 1667 et 2601 - sises au lieu-dit « Le Champs des Pierres », d'une contenance totale de 1 181 m² (le 19 août 2014)

- propriété bâtie, parcelle B 894 - sise au lieu-dit « Mijouët », d'une contenance totale de 485 m² (le 6 septembre 2014)

- propriété bâtie, parcelles C 276, 1602 et 1605 - sises au lieu-dit « Chez les Bourguignons », d'une contenance totale de 1 383 m² (le 6 septembre 2014)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note :

- qu'il a signé le 30 juin 2014 - un contrat d'assistance et de support au système d'information avec la société ACCESS - 3 rue du Bulloz - PAE les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX - pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, pour la somme HT de 3 500 € ;

- des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Préemption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 15 - 09 - 2014

DOSSIERS D'URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanismes délivrées par Monsieur le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 20 mai 2014, à savoir :

- 7 permis de construire avec avis favorable
- 6 permis de construire avec avis défavorable
- 1 permis de construire classé sans suite
- 19 déclarations préalables avec avis favorable
- 11 déclarations préalables avec avis défavorable
- 1 déclaration préalable avec avis favorable sous réserves
- 17 certificats d'urbanisme
- 1 permis de démolir avec avis favorable

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire et il fait remarquer qu'il suit toujours l'avis de la Commission Municipale de l'Urbanisme.

Communication sur les élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par jugement du rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble en date du 4 juillet 2014, Madame VILDE Nelly est proclamée en qualité de déléguée du Conseil Municipal de Fillinges en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Préfet a par courrier du 15 juillet 2014 informé la commune que le procès verbal des opérations électorales organisées le 20 juin 2014 dans la commune de Fillinges est réformé.

Monsieur le Maire précise qu'un tableau rectificatif a été affiché et que le Conseil Municipal a également déjà été informé par mail.

Monsieur le Maire rappelle également que les élections sénatoriales se déroulent dimanche prochain et qu'il n'est pas optionnel de participer au vote, sous peine d'amende.

Monsieur le Maire présente des excuses pour cette mauvaise interprétation des résultats et dit qu'il est satisfait qu'ainsi la représentation communale soit équilibrée.

Communication sur la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Directeur Départemental des Finances Publiques a décidé que sont nommés comme commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de la commune les contribuables désignés ci-après :

Commissaires titulaires :

Monsieur BALLANDRAS Rolland

Monsieur CHENEVAL Michel
Madame PUVILLAND Nathalie
Madame TAPPONNIER Michèle
Monsieur SERMONDADAZ Aimé
Monsieur BELOTTINI Hervé
Monsieur BOURRIE Francis
Monsieur CALLENDRIER David

Commissaires suppléants :

Monsieur BERTHET Henri-Noël
Madame BONIN Julie
Monsieur JOLY André
Madame KANAKIS Monique
Monsieur LOUVIER Georges
Madame MARQUET Françoise
Monsieur LUCQUET-DEPERRAZ Jean-François
Monsieur THEVENOD Serge

Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

Commission municipale voirie et aménagement

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - fait le point :

- les travaux de voirie du Hameau de Chez Bosson ont démarré
- on a reçu les offres pour la route du Chef-Lieu (coté fruitière) et on est dans l'estimation

Commission municipale vie sociale :

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - fait le point :

- la personne embauchée pour la bibliothèque commence le 1^{er} octobre 2014.
La bibliothèque est fermée du 1^{er} au 4 octobre pour lui permettre de s'installer.
Les horaires d'ouverture au public vont être modifiés.
- le repas des anciens se déroulera le 19 octobre.
Les habitants sont invités à partir de leur soixante neuvième anniversaire avec les conjoints.
L'organisation est du ressort du Centre Communal d'Action Sociale et ses membres et les membres du Conseil Municipal servent.
- l'assemblée de l'Orchestre d'Harmonie Municipal a eu lieu récemment, Monsieur MAIRE Jean-Benoît est président et Madame ROCH Audrey est vice présidente.
Monsieur NOISETTE Nicolas reste président de l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI).
- l'assemblée générale de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a permis de constater que celle-ci se porte bien, que le budget est équilibré.

Commission Municipale Ecoles et Enfance

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - fait le point :

- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se passent bien. On a réglé tous les soucis d'organisation, d'inscriptions. Les enfants sont contents. Un gros travail a également été fait avec les membres du personnel.

- la coordonatrice du périscolaire commence la semaine prochaine.

- deux réunions vont être organisées avec les parents des écoles élémentaire et maternelle pour échanger sur les difficultés rencontrées, les 7 et 9 octobre et des livrets explicatifs vont parvenir aux familles.

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - évoque les difficultés avec le transport scolaire des enfants des hameaux de Juffly et Mijouët. Certaines modifications - en particulier pour les horaires - n'étaient pas parvenues jusqu'au transporteur, mais depuis deux jours cela fonctionne correctement.

Elle dit également que la gestion de la sécurité des enfants est compliquée, cela n'est pas simple de gérer deux sorties des enfants dans un après midi.

Commission municipale bâtiments - énergie et réseaux :

Monsieur PELISSIER Philippe - maire -adjoint - fait le point :

- l'actualité a été l'installation de deux classes supplémentaires à l'école élémentaire,

- les prochains axes de travail sont le kiosque du parc de la Sapinière et le hangar à sel - qui est un bâtiment vétuste, le permis de construire est délivré, il faut rentrer dans la phase opérationnelle.

Commission municipale communication et événements

Madame DEVILLE Alexandra - maire-adjointe - fait le point :

- la course de l'automne est ouverte aux adultes et aux enfants. Un buffet sera offert à 11 h 00. L'inscription est obligatoire.

- la cérémonie intercommunale du 11 novembre à Reignier s'organise. Les enfants chanteront le chant des partisans. Des enfants de l'école élémentaire seront présents.

- l'exposition « Au Fil de l'Art » est reconduite.

- le prochain journal « Fillinges Info » est en route, les articles sont les bienvenus.

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - rappelle que la commune soutient l'opération « Octobre Rose », opération de prévention du cancer du sein.

Il a été également évoqué le travail effectué par le service bâtiment pour les aménagements nécessaires à la rentrée et à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

La salle du Môle a aussi été aménagée pour permettre que des cours de cuisine puissent s'y dérouler.

Le terrain de football a été ensablé pour améliorer le drainage et la qualité du sol.

Pour la course de l'automne, le service voirie a réalisé des petits travaux sur le parcours.

Questions diverses

Madame VILDE Nelly - conseillère municipale - demande à prendre la parole pour parler de la sécurité des enfants à l'école élémentaire et de la surveillance au restaurant scolaire.

Elle fait part de deux incidents concernant ses petits enfants, son petit fils s'est retrouvé tout seul hors de l'enceinte de l'école et sa petite fille s'est blessée et les urgences n'ont pas été appelées, elle s'interroge sur la surveillance à l'école.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'incidents regrettables et qu'il est important que les parents n'hésitent pas à les signaler. Il est possible que des problèmes surviennent soit parce que les procédures mises en place n'ont pas été respectées, soit parce que celles-ci doivent être corrigées.

Monsieur le Maire dit qu'il faut être extrêmement précis, lors de signalement, car de l'heure ou les événements se déroulent dépendent les responsabilités et les procédures à modifier, ou les personnels à mettre en cause.

Il précise que la surveillance est l'un des points les plus cruciaux et qui fait l'objet de beaucoup d'attentions.

Il ne faut pas oublier que le service périscolaire avec la garderie, le restaurant scolaire et les Temps d'Activités Périscolaires gère trois cents enfants chaque jour.

Monsieur le Maire dit que l'on renforcera encore la surveillance par l'adéquation toujours plus précise des procédures.

Il rappelle que les adjoints et les services travaillent sans arrêt sur cette question.

Il est d'ailleurs constaté que les petits ont parfois du mal à se repérer.

Un contrôle à la grille de sortie est effectué enfant par enfant.

Cependant la fréquence des incidents est faible, il faut avoir conscience que l'organisation des TAP est difficile à son début.

Monsieur le Maire dit qu'il ne disqualifie en rien ce qui est dit par Madame VILDE mais on ne peut laisser croire que l'on est dans une situation de danger permanent même si un accident peut toujours arriver.

Madame VIDLE Nelly - conseillère municipale - dit que son intention est d'attirer l'attention sur ces questions.

Monsieur le Maire dit que la sécurité est sa première responsabilité , qu'il ne cesse d'y penser et que l'une de ses principales préoccupations est de faire attention au passage des enfants entre les enseignants et le personnel du périscolaire et les moments de sortie.

Il rappelle que des procédures encadrent ces activités, que c'est très bien de faire état des problèmes et qu'il va rappeler au personnel ses devoirs.

Il dit que pour faire face à une carence, toute proposition est la bienvenue.

Monsieur FOREL Sébastien - conseiller municipal - dit que c'est un incident sur lequel on a réagi.

Madame MARQUET Marion - maire-adjoint - rappelle que la commune a décidé de mettre à la tête du service périscolaire une personne qui travaillera à améliorer toujours les procédures et à encadrer mieux le personnel. C'est un problème essentiel.

Il est à l'étude de sécuriser encore plus la sortie des enfants pour protéger le débouché sur la route départementale.

Monsieur le Maire remercie Madame VILDE Nelly - conseillère municipale - pour son intervention.

Déchetterie

Monsieur FOREL Sébastien - conseiller municipal - fait part de l'accueil parfois étonnant à la déchetterie.

Monsieur le Maire rappelle que la déchetterie est gérée par un prestataire extérieur, qu'il a été alerté par d'autres personnes et qu'il a transmis pour suivi au service de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.